



S A G E
ALLIER AVAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PTGE ALLIER AVAL : UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARTAGÉ POUR UNE GESTION DURABLE ET ÉQUILBRÉE DES RESSOURCES EN EAU

07/06/2024

UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE VALIDÉ, SOCLE DE FUTURS ECHANGES

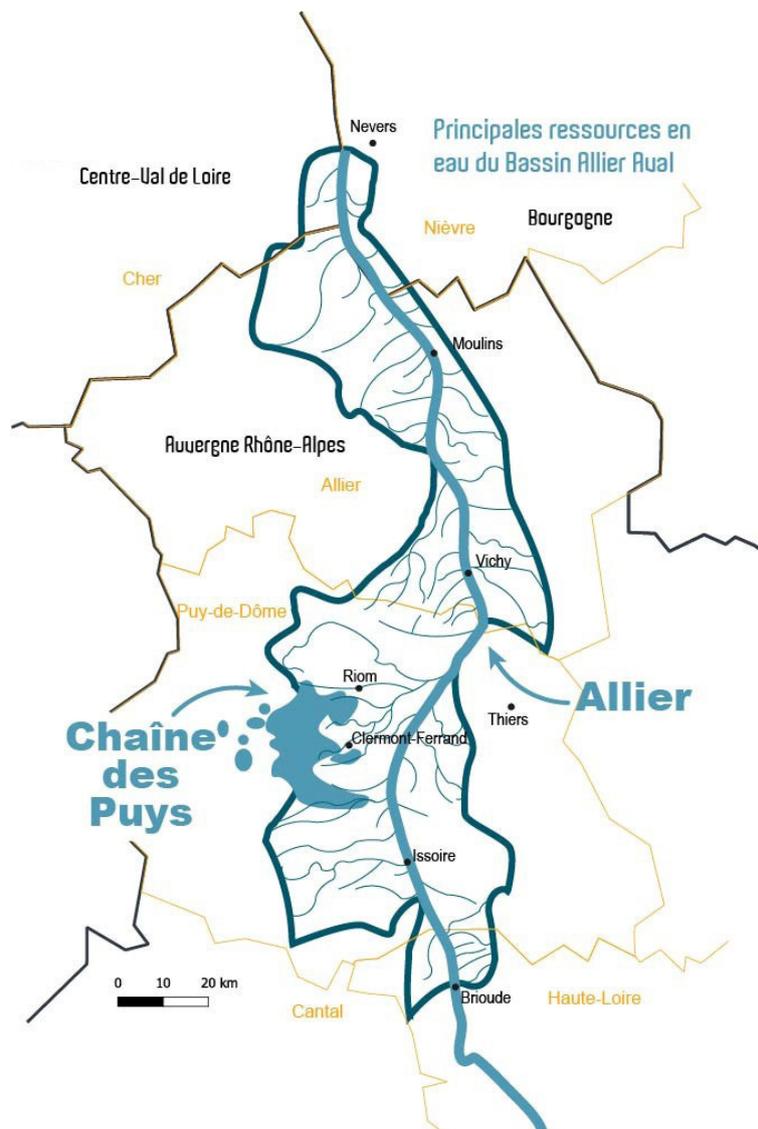
Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin Allier aval a franchi jeudi 23 mai 2024 dernier sa première étape : la validation du diagnostic de territoire présentant les prélèvements réalisés et les ressources en eau disponibles sur le bassin – actuellement et à l'horizon 2050 – un état des lieux socio-économique et la vision des acteurs sur les enjeux du territoire. Ce diagnostic représente le socle des connaissances actuelles pour se projeter collectivement sur une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau en anticipant et s'adaptant au changement climatique, principal objectif du PTGE Allier aval.

UN PROJET DE TERRITOIRE INSCRIT DANS UNE GOUVERNANCE DE L'EAU BIEN ÉTABLIE

Le bassin Allier aval s'étend du nord de la Haute-Loire depuis Vieille-Brioude, jusqu'à la confluence de l'Allier avec la Loire. Ce bassin versant s'étend sur 5 départements (la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cher et la Nièvre) avec la rivière Allier comme colonne vertébrale. Depuis 2005, les acteurs du territoire sont structurés autour de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Allier aval, un outil de planification établissant « un cadre pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif ».

Le PTGE Allier aval, établi sur le même périmètre, s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec le SAGE Allier aval. Lancé en 2020, il constitue le volet opérationnel en matière de gestion quantitative de l'eau de ce document de planification. L'instance décisionnelle du PTGE Allier aval, appelée Comité de Territoire, est composée en majorité des structures membres de la CLE. Elle regroupe 104 membres

divisés en 3 collèges : collectivités, usagers (économiques et protection de l'environnement) et services de l'État. Ces deux démarches à l'échelle du bassin Allier aval sont portées par un établissement public territorial de bassin, l'Etablissement public Loire, syndicat mixte au service des collectivités pour l'aménagement et la gestion durable du bassin de la Loire et ses affluents.



DES RESSOURCES EN EAU SENSIBLES

Le bassin Allier aval bénéficie, de par ses caractéristiques géologiques et géographiques, d'un réseau de cours d'eau, de sources et de nappes d'eau souterraines particulièrement dense qui a permis le développement de nombreuses activités humaines contribuant à un territoire dynamique et varié : thermalisme, embouteillage, transformation fromagère, irrigation des cultures, pêche, tourisme de montagne... Cette diversité des usages alliée à des milieux humides divers (zones humides, ripisylves, lacs naturels, etc.) et un patrimoine naturel fort contribue à la richesse et la force du territoire. Pour autant, ces dernières années, des hivers et printemps secs successifs ont limité les capacités de recharge des nappes et la disponibilité des ressources en eau, entraînant des restrictions d'usage notamment lors des périodes d'étiage (période de basses eaux).



Cette eau que l'on croyait abondante se révèle fragile et limitée par périodes et selon les années. Ces alternances d'épisodes orageux intenses et de sécheresses soutenues caractérisent les impacts d'un changement climatique qui se confirme sur notre territoire et, avec lui, la modification de la ressource en eau disponible en quantité et de qualité.

Ces constats ont mené à la mise en place d'un PTGE pour anticiper les potentiels conflits d'usage et un partage de l'eau durable et profitable à tous (dont les milieux naturels) malgré les impacts du changement climatique.

UN PROGRAMME D' ACTIONS CO-CONSTRUIT POUR UNE GESTION DURABLE ET ÉQUILBRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Le PTGE Allier aval a pour objectif de définir collectivement une trajectoire de prélèvements en eau pour chaque usage, en cohérence avec la prospective climatique, formalisée par un programme d'actions d'adaptation et de sobriété. Celui-ci devra permettre d'assurer un équilibre entre les ressources en eau du territoire et leur différents usages anthropiques (économiques comme non économiques) tout en assurant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Ainsi, le diagnostic récemment validé sera suivi d'une étude analysant les principales composantes économiques du territoire et recensant les investissements déjà réalisés dans le domaine de l'eau. Un travail de prospective permettra de co-construire le programme d'actions avec toutes les catégories d'usagers du territoire. Il devra respecter des conditions de bénéfice pour l'intérêt général et de large consensus dans les actions à mener.

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- 6 344 km²
- 457 communes concernées dans 27 EPCI
- 123 masses d'eau
- 4 810 km de linéaire de rivières
- 780.000 habitants avec une tendance démographique à la hausse
- 68% de territoires agricoles, 25% de forêts et milieux semi-naturels
- De - 25% à - 40% des ressources en eau disponibles (superficielles et souterraines) à l'horizon 2050 par rapport à aujourd'hui

Contact pour + d'information : maiwenn.rochard@eptb-loire.fr

Site Internet du SAGE et du PTGE Allier aval : <https://sage-allier-aval.fr/ptge-du-bassin-allier-aval/>